Du registre aux délibérations du Conseil Communal de cette commune a été extrait ce qui suit :

SEANCE DU 05 MARS 2025

PRESENTS :
M. J. DEVILLE Bourgmestre-Présidente;
M. CAPRASSE, M. KNODEN, F. MATHURIN,
F. MARVILLE, Echevins
C. FETTEN, J. GUILLAUME, Ph. CARA, C. CRINS, M. HUET, V. BERTE, F. KETTELLE, M. DEMASY, A. PIETTE, S. PLENNEVAUX, C. THEIS,
F. GASPARD
Conseillers communaux.
J-Y BROUET, Directeur général.

OBJET : Compte de fin de gestion entre Madame Laurence DE COLNET, Receveur régional sortant et Madame Martine TRZNADEL, Receveur régional entrant.

Le Conseil communal,

Vu le Règlement Général sur la comptabilité communale et notamment les articles 81 et suivants ;

Vu l'article L1124-45§3 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu le compte de fin de gestion arrêté au 31/01/2025 et établi en date du 05/02/2025 par Madame Laurence DE COLNET, Receveur régional sortant et Madame Martine TRZNADEL, Receveur régional entrant ;

Considérant que ce compte de fin de gestion devra ultérieurement être visé et approuvé par Monsieur le Gouverneur de la province de Luxembourg et Monsieur le Commissaire d'Arrondissement ;

Par voix pour contre et abstention

ARRETE, sans observation, le compte de fin de gestion tel que présenté, arrêté au 31/01/2025 et établi en date du 05/02/2025 entre Madame Laurence DE COLNET, Receveur régional sortant et Madame Martine TRZNADEL, Receveur régional entrant.

FAIT EN SEANCE, DATE QUE DESSUS :

PAR LE CONSEIL :

Le Directeur Général,
(s)J-Y. BROUET

La Présidente,
(s) J. DEVILLE

POUR EXPEDITION CONFORME :

Le Directeur Général,
J-Y. BROUET

La Bourgmestre,
J. DEVILLE

Projet de délibération